

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 31 (1960)

Heft: 12

Artikel: Au Parc jurassien de la Combe-Grède, à Saint-Imier : le XXVIIIe rapport du Comité sur sa gestion de l'exercice 1959-1960

Autor: Flotron / Winkelmann

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825307>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il faut relever ici que nous avons voué une attention particulière à l'information du public au cours de ces deux dernières années (orientation du corps enseignant, conférences, cours d'université populaire).

Parmi les enfants que nous avons vus en 1958, le 76 % représentait des enfants intelligents, le 24 % des enfants avec un retard dans leur développement intellectuel.

Parmi les enfants intelligents, le 26 % présentait des troubles affectifs graves nécessitant un traitement psychologique approfondi et de longue durée et le 38 % des troubles psychologiques réactionnels. Ainsi nous constatons que :

1. Le nombre des enfants qui nous sont envoyés par les autorités ne représente qu'une proportion extrêmement faible des enfants que nous voyons. Ceci doit être considéré comme un facteur favorable et qui rend une collaboration des parents avec le service plus facile ;
2. Le nombre des cas qui sont envoyés par le corps enseignant et les travailleurs sociaux ne représente que le tiers des cas qui viennent consulter ;
3. La proportion **des enfants intelligents** qui nous sont amenés pour **des troubles psychologiques** tend à devenir beaucoup plus importante qu'elle ne l'était il y a dix ans. Cette proportion plus grande d'enfants qui nous sont envoyés pour un comportement inadapté va de pair avec l'augmentation du pourcentage qui vient consulter de lui-même. Nous nous gardons bien de tirer quelque corrélation que ce soit entre ces deux phénomènes parallèles.

R. CHRISTE et J. BERNEL

Au Parc jurassien de la Combe-Grède, à Saint-Imier

Le XXVIII^e rapport du Comité sur sa gestion de l'exercice 1959-1960

« La terre de notre pays appartient à un groupe d'hommes dont beaucoup sont morts, dont quelques-uns sont vivants et dont la plupart sont encore à naître. »

Le XXVIII^e Rapport du comité sur la gestion de l'exercice 1959-1960 comprend la période allant de l'Assemblée générale annuelle du 28 juin 1959 à celle du dimanche 26 juin 1960. Il est un résumé fidèle du rapport présidentiel et des rapports que les commissions présentèrent à cette dernière.

Activité du comité et des commissions

Une seule, mais longue séance, le 23 mai 1960, a suffi au comité pour liquider les affaires courantes, étudier de nouvelles suggestions et préparer l'assemblée générale annuelle.

Le comité prit connaissance avec intérêt et satisfaction de la décision du Conseil fédéral refusant la concession pour le téléphérique Nods-Chasseral.

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a supprimé les postes de gardes-chasse auxiliaires du district et a désigné un garde-chasse cantonal permanent. Sur sa demande, M. Albert Ramseier fonctionnera encore comme garde bénévole pour la Combe-Grède en collaboration avec M. Siegenthaler, le garde-chasse cantonal désigné.

Au printemps 1960, il a été procédé à de nouveaux lâchers de chamois, dont trois mâles. Actuellement ce sont trente chamois qui ont été lâchés dans la Réserve. Y sont-ils tous restés ? Comme la Combe-Grède n'est pas un enclos, il est permis d'en douter. Cependant les gardes-chasse et nos hommes de confiance en rencontrent fréquemment. Des jeunes du printemps 1960 ont même été aperçus.

Le gibier habituel se comporte normalement. Les chevreuils sont assez nombreux. Un coq de bruyère et des gélinottes ont été constatés.

Le président de la Commission scientifique, le Dr Krähenbühl a mis au point le texte d'un ouvrage sur la Combe-Grède sorti des presses de « Trésors de mon Pays » le 20 juin 1960. Le texte et les merveilleuses photos de M. Fernand Pauli feront honneur à leurs auteurs, mais aussi au Parc jurassien.

Des subsides importants de la Commission cantonale pour la protection de la nature, de l'ADIJ et d'un généreux anonyme ont permis à notre société d'acheter 1500 exemplaires de cette ouvrage. Un comité restreint a été chargé de la vente de ce livre et un compte séparé de notre comptabilité normale sera tenu pour cette opération.

La Commission scientifique dresse un inventaire de la flore du Parc et séparément de la Réserve totale de la forêt de Saint-Jean. De nombreuses fleurs rares ont été dénombrées.

MM. Edmond Desvoignes et Francis Gfeller ont été adjoints à cette commission où leurs connaissances et leur enthousiasme sont fort appréciés.

A noter encore que 4000 papillons portant des slogans ont été collés dans les brochures par les soins du président de la commission.

Plusieurs articles de journaux, émanant du secrétariat, ont été publiés dans la presse régionale, voire helvétique, pour attirer l'attention du public sur la protection de la nature.

De nouveau un corps de troupe a tiré dans la Réserve malgré l'interdiction de ce genre d'exercice en pareil lieu. Une lettre a remis les choses au point. Mais il serait bon que nos conseils communaux renseignent les chefs responsables.

L'ancienne Réserve de la Combe-Biosse a été reconstituée, mais seulement au point de vue botanique. La Commission neuchâteloise pour la protection de la nature nous a fait savoir que c'était un peu notre intervention qui était la cause de cette mise sous protection.

Des instructions ont été remises aux gardes et l'appui de la gendarmerie a été requis. La collaboration de nos surveillants et des agents en uniforme est très efficace. Plusieurs dénonciations ont été transmises au juge, durant le printemps 1960.

M. Luc Vuilleumier et son équipe font un excellent travail.

De nouveaux poteaux-affiches ont été posés pour compléter le périmètre du Parc étendu.

Une ligne de 141 poteaux a été installée sur la dernière pente de Chasseral par l'Administration des téléphones, de la Métairie de Nods à la Métairie de Dombresson. Dans le but de faire respecter l'Arrêté du Conseil-exécutif No 5801 du 27 septembre 1957, le comité est intervenu auprès de la Direction cantonale des forêts déjà le 3 septembre 1959. De nombreuses sociétés ont protesté et une campagne de presse fut déclenchée demandant la mise sous terre de cette ligne. Il y eut même une interpellation au Grand Conseil.¹

Enfin notre comité intervint auprès du Conseil d'administration de l'Hôtel du Chasseral dans le but d'éloigner le dépôt d'ordures ménagères de la crête de la montagne.

Les comptes bouclent favorablement par une légère augmentation de fortune. De nouveaux membres remplacent les défallants et les cotisations rentrent sans trop de peine.

Le budget pour l'exercice 1960-61 est équilibré.

Assemblée générale annuelle

Selon la tradition, l'assemblée du 26 juin 1960 fut précédée d'une excursion. Des « coccinelles » transportèrent les participants au signal du Chasseral, puis une course à pied de trois heures permit d'atteindre la Cabane du Jura où la section de Bienne du CAS nous réserva un accueil généreux et enthousiaste.

Cette assemblée accepta les rapports du président et des commissions, accepta les comptes et le budget, nomma M. Francis Gfeller comme membre du comité et autorisa ce dernier à se compléter par des éléments jeunes. Il entendit enfin une belle improvisation du Dr H. Itten, délégué de la Direction cantonale des forêts.

¹ Réd. — Depuis la parution de ce rapport, une réunion est intervenue entre les parties. Au cours d'une discussion courtoise, chacun défendit ses positions avec fermeté. Comme la Direction des téléphones s'était engagée à ne pas terminer les travaux avant qu'une solution satisfaisante soit trouvée et que, de ce fait, le téléphone ne fonctionnait pas partout, une solution provisoire est finalement intervenue. Les P.T.T. ont été autorisés à terminer leurs installations sous réserve que le problème sera repris entièrement. Deux systèmes seront étudiés : la mise en terre ou l'emploi d'appareils sans fil analogues à ceux de l'armée. Quant au postulat déposé à ce sujet par M. Favre de Saint-Imier, il a été accepté par le Conseil-exécutif et le Grand Conseil le 14 septembre 1960.

Le retour se fit en car par Evilard ou à pied, direction le Bas-Vallon de Saint-Imier.

Il pleuvait... !

Conclusion et avenir

Les appétits du comité sont insatiables. Une proposition, en effet, lui a été faite d'acheter la propriété de Roll dans le cirque de la Combe-Grède.

Le plus pressant pour le moment est de rajeunir les cadres, plusieurs membres étant en charge depuis la fondation de l'Association, soit depuis près de 30 ans.

L'inventaire de la flore et de la faune devra se poursuivre.

La vente de l'ouvrage du Dr Krähenbühl et de M. Fernand Pauli occupera le comité durant les mois à venir.

« Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer. »

A notre époque, le fait de trouver le temps d'observer les choses de la nature et de s'y intéresser nous classe parmi les êtres originaux n'ayant qu'un pied sur la terre.

La conservation d'espaces verts et la création de vastes zones de nature protégée sont devenues des problèmes nationaux de toute première importance. Il y va de la santé morale de notre peuple et de l'avenir de nos descendants.

Qu'on nous laisse la paix des champs pour y écouter la voix calmante de la nature.

Soleure et Saint-Imier.

Au nom du Comité du Parc jurassien
de la Combe-Grède (Chasseral),

le secrétaire : FLOTRON

le président : WINKELMANN

Forêts protectrices

Dès le moyen âge certaines forêts de montagne furent mises à ban par les communes. Des règlements très stricts les protégèrent contre la main de l'homme. Ces forêts ne devaient être ni défrichées, ni même exploitées, et les délits y étaient sévèrement punis, car elles constituaient une barrière protectrice contre l'avalanche ou l'éboulis. Peu à peu l'acception du terme « forêts protectrices » s'étendit à celles qui empêchent le ravinement, qui agissent favorablement sur le régime des eaux sauvages ou qui ont une action modératrice sur les extrêmes climatiques. Aujourd'hui le terme tend encore à englober les forêts se trouvant aux abords des villes, les forêts citadines pourrait-on dire. Cela ne fait peut-être pas l'affaire des spéculateurs qui, naguère encore, pouvaient obtenir sans coup férir une autorisation de défri-